

Appel à initiatives - Incubateur 2023 Règlement

Ecooparc ?

Page 2

Une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) au service du développement économique et sociétal des territoires.

Un appel pour quelles initiatives ?

Pages 2-3

Des activités économiques qui participeront à rendre possibles les scénarios d'une transition écologique et solidaire à horizon 2050.

Un incubateur pour qui ?

Pages 3

Des personnes physiques ou/et structures, réunies en collectif (formalisé ou non) pour construire le projet.

Comment vous accompagne-t-on ?

Pages 5-6

- Un accompagnement qui porte les valeurs d'Ecooparc
- Ce que nous vous proposons

Information pour les candidats

Pages 6-9

- Calendrier de l'incubateur : un accompagnement de **8 mois**
2 vagues de candidatures : septembre 2023 – janvier 2024
- Critères de sélection
- Convention
- Comité et partenaires

Ecooparc ?

Une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) au service du développement économique et sociétal des territoires.

Ecooparc est née de la rencontre entre le Parc naturel régional des Ballons des Vosges et Cooproduction, une coopérative de l'économie sociale et solidaire, qui ont cherché à développer la coopération économique en milieu rural et montagnoux.

Ecooparc facilite l'émergence et accompagne les projets économiques collectifs à forte valeur ajoutée sociétale et territoriale. En sa qualité de Fabrique à Projets d'utilité territoriale, la SCIC anime et développe de l'ingénierie au service des territoires ruraux. Notre méthode : créer les conditions pour que les entreprises, associations et habitants du territoire se mettent en action, provoquer des rencontres participatives et créatives pour faire émerger des initiatives collectives, les suivre et les accompagner pour donner toutes leurs chances aux projets d'aboutir. Forts de notre expérience, nous avons créé un incubateur pour soutenir les créateurs d'activités économiques à impact positif sur les territoires. Pour en savoir plus, ecooparc.com.

Un appel pour quelles initiatives ?

Des activités économiques qui rendent possibles les scénarios d'une transition écologique et solidaire à horizon 2050 !

Dans un contexte de bouleversements climatiques liés aux activités humaines, largement documentés dans le dernier rapport du GIEC¹, il devient urgent d'agir, de proposer, de porter des initiatives qui offrent d'autres perspectives de gestion des ressources et d'organisation. En ce sens, L'ADEME propose quatre scénarios pour faire émerger des alternatives à notre modèle de société. L'incubateur d'Ecooparc s'attache particulièrement aux scénarios « Génération frugale » et « Coopérations territoriales » pour lancer son appel à initiative.

Découvrir les scénarios de l'ADEME :

« Génération frugale »

<https://librairie.ademe.fr/cadic/6532/transitions2050-infographie-s1.pdf?modal=false>

« Coopérations territoriales »

<https://librairie.ademe.fr/cadic/6532/transitions2050-infographie-s2.pdf?modal=false>

¹ https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/20250_4pages-GIEC-2.pdf

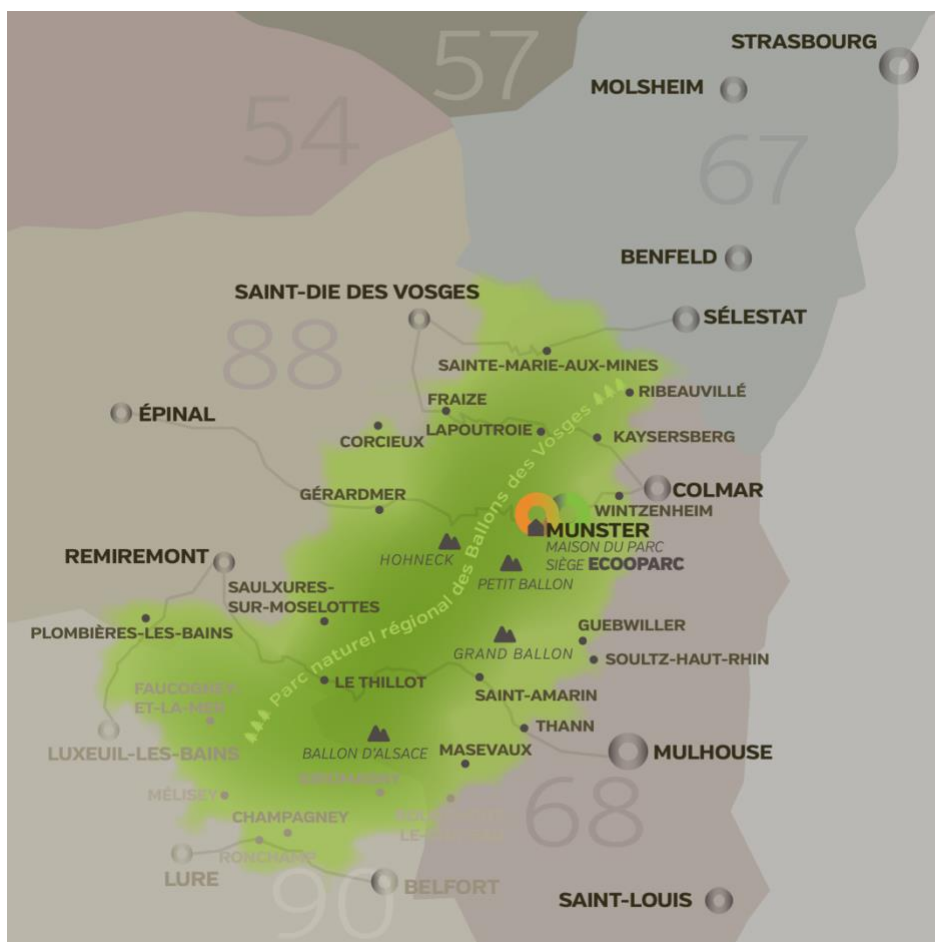
Objectifs de l'incubateur :

- Développer de nouvelles activités économiques à impact positif pour le territoire, l'environnement, les habitants et qui s'appuient sur les valeurs de l'Economie Sociale et Solidaire
- Favoriser le développement d'activités s'inscrivant dans les objectifs des scénarios de l'ADEME, « Génération frugale » et « Coopérations territoriales »
- Développer des coopérations durables entre acteurs locaux et entre porteurs de projets
- Faire monter en compétences des porteurs de projets

L'appel à initiatives concerne :

Tout projet d'activité de production ou de service à dimension économique, situé dans la région Grand EST dans un rayon de 75 km environ autour de Munster (68140), qui s'inscrit dans les objectifs d'un ou des deux scénarios de l'ADEME, « Génération frugale » et « Coopérations territoriales ». Les initiatives proposées devront mettre en évidence les impacts qu'elles produiront.

Maturité de l'initiative : Le projet peut en être au stade de l'idée ou moyennement avancé.



Un incubateur pour qui ?

Des personnes physiques et/ou structures, réunies en collectif (formalisé ou non) pour construire le projet.

L'appel à initiatives est ouvert à tout collectif constitué au minimum de deux personnes, ayant ou non une existence administrative déclarée :

- Vous êtes un groupe de porteurs de projet qui souhaite développer la création d'une initiative sans être constitué en association ou en entreprise, avant ou pendant l'accompagnement
- Votre structure souhaite développer une nouvelle offre et délègue une équipe pour développer ses projets :
 - Association
 - Entreprise (à but lucratif ou non lucratif)
- Vous êtes un consortium d'acteurs de toute nature (les collectivités ne peuvent pas candidater seules, mais peuvent faire partie d'un consortium d'acteurs)

A noter :

Le collectif est accompagné pour concevoir et prototyper un projet qu'il va développer par lui-même. Une ou plusieurs personnes seront identifiées comme porteurs de l'activité in fine, si celle-ci n'a pas vocation à être conduite par l'ensemble du collectif.

L'accompagnement est destiné au collectif. Les membres du collectif participeront au parcours d'accompagnement de bout en bout et prennent part à l'avancement et au développement du projet avec la disponibilité nécessaire. Ils s'engagent à :

- Être présents aux rendez-vous programmés
- Produire les documents, recherches, démarches évoquées au cours du programme d'accompagnement entre chaque rendez-vous.

Comment vous accompagne-t-on ?

L'incubateur Ecooparc propose un accompagnement de 8 mois.

Un accompagnement qui porte les valeurs d'Ecooparc :

- La conviction que la coopération et le décroisement sont les leviers d'action puissants pour un développement économique responsable, intégré, en cohérence avec un environnement à préserver et des hommes, des entreprises en recherche de sens
- Vous êtes au cœur de l'initiative. L'accompagnant(e) s'adapte aux collectifs porteurs de projets, dans l'écoute, la concertation et le respect des différences d'opinions pour cheminer vers le but que vous vous êtes fixés
- Nous sommes à votre service pour que votre projet trouve une forme économique, technique et sociale viable

Nous vous proposons :

- Un appui technique et spécialisé pour le prototypage et le développement de projets collectifs
- Un accompagnement personnalisé étape par étape
- Des formations et ateliers collectifs pour formaliser et consolider votre initiative
- Un groupe d'appui projet (GAP) : réseau de partenaires spécialisés en appui-conseil à la création d'activités, personnes-ressources
- Une ouverture à la communauté des porteurs de projets en lien avec Ecooparc

L'accompagnement développe plusieurs thématiques :

Chacune des thématiques est conduite selon la maturité du collectif et l'état d'avancement du projet. Il n'y a pas de parcours tout fait à l'avance, l'incubateur vous accompagne et s'adapte à votre cheminement. Ecooparc est en posture d'animateur ou de facilitateur et apporte un appui méthodologique.

1. Organisation du collectif, méthodologie de travail collaboratif et coopératif
2. Clarification des besoins et des cibles : clients et bénéficiaires
3. Écosystème partenarial, environnement du projet
4. Identification de l'impact écologique/social attendu
5. Précision de l'offre et modélisation économique
6. Gouvernance collective, structuration juridique
7. Budget et plan de financement
8. Création d'un business plan social et supports de communication
9. Prototypage, test/ évaluation des scénarios projets

Informations pour les candidats

Cet accompagnement est proposé gratuitement aux candidats sélectionnés, grâce à nos partenaires financiers.

Pour information, le coût de l'accompagnement sera considéré comme une subvention relevant du régime des aides d'état dites « de minimis » pour les structures existantes ou créées avant la fin de l'accompagnement.

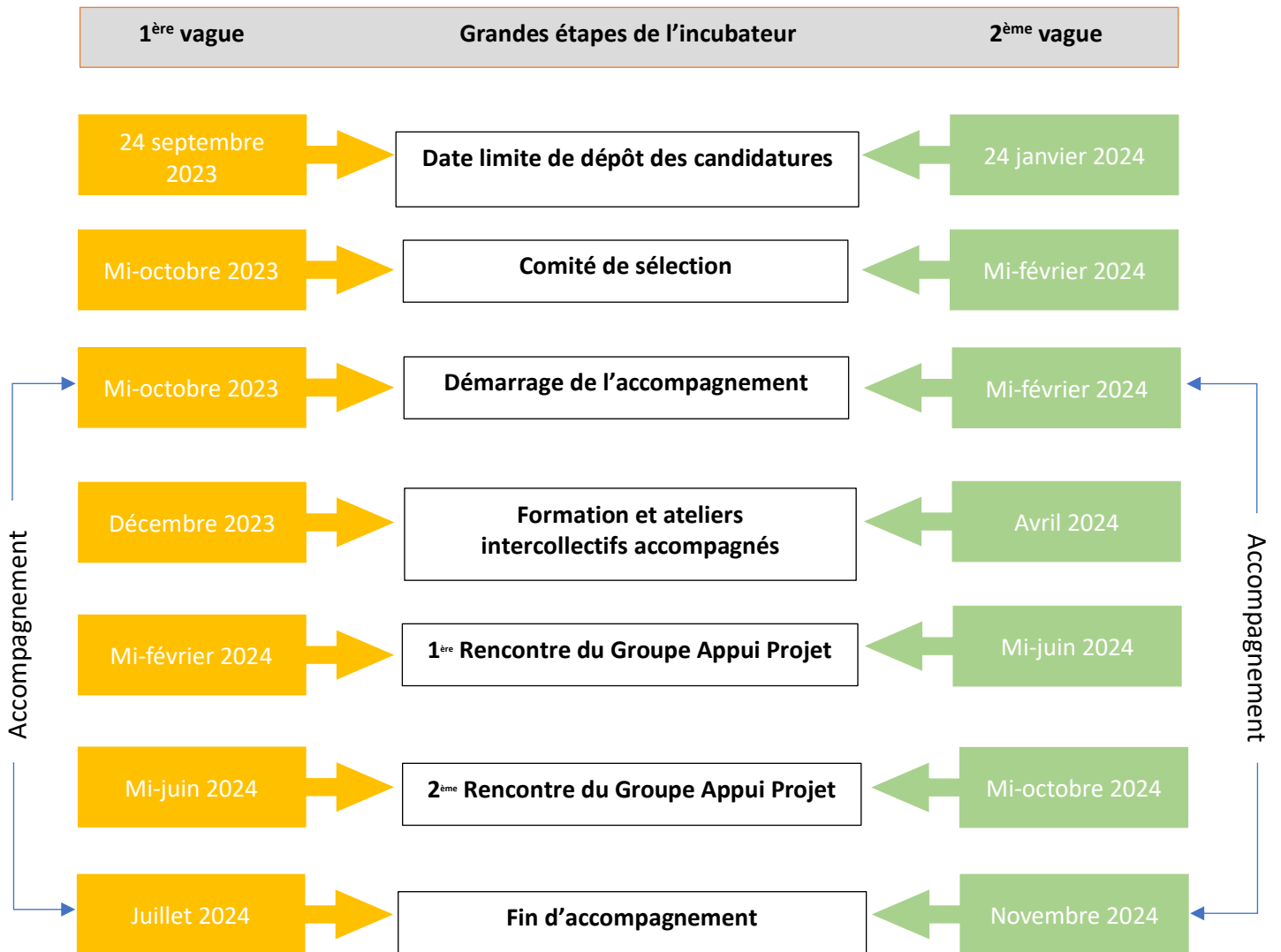
Le calendrier de l'incubateur :

Nous accompagnerons deux « promotions » de porteurs de projets :

- De mi-octobre 2023 à juin 2024
- De mi-février 2024 à novembre 2024

Pendant les périodes de dépôt des dossiers (1^{ère} et 2^{ème} vague), vous avez la possibilité de contacter Ecooparc pour répondre à vos questions et vous faire accompagner dans la rédaction de votre candidature.

Le calendrier présente les temps forts de l'incubateur. Les rendez-vous d'accompagnement, en présentiel et à distance, seront programmés régulièrement avec les collectifs au fur et à mesure de la construction du projet et selon un rythme adapté aux collectifs et à Ecooparc.



Les critères de sélection sont :

- La pertinence des propositions pour répondre à un ou plusieurs objectifs des scénarios de l'agence de la transition écologique.
- Le potentiel d'impact environnemental et/ou social de l'initiative
- Le potentiel économique et d'emploi de l'initiative
- La volonté d'inscrire le projet dans une dynamique de coopération avec les parties prenantes et les bénéficiaires
- La disponibilité, l'engagement et la composition du collectif porteur de l'initiative
- La pertinence de l'accompagnement d'Ecooparc par rapport aux besoins exprimés par le collectif

Le comité de sélection est composé :

- De l'équipe Ecooparc, constituée de membres permanents et de prestataires partenaires
- Du groupe d'appui projet (GAP) constitué de partenaires (structures d'appui à la création d'entreprises, réseaux ESS, financeurs, associés d'Ecooparc...)

Convention :

- Signature d'une convention d'engagement au démarrage de l'accompagnement sur un programme d'accompagnement et un calendrier
- À la suite de l'accompagnement, Ecooparc et le Groupe d'Appui aux Projets peuvent orienter les porteurs de projets vers des partenaires en fonction de leurs besoins (études spécifiques, financement, réseaux...)

Résiliation :

En cas d'abandon partiel du projet par le collectif, Ecooparc ne sera pas tenu de poursuivre l'accompagnement. En cas d'abandon total du projet, un autre collectif pourra bénéficier de la suite du parcours. Il conviendra, pour le porteur initial, de transmettre toutes les informations et travaux en cours aux nouveaux porteurs.

Si en cours d'accompagnement et d'évolution du projet, celui-ci était fortement dénaturé et ne correspondait plus aux critères d'éligibilité, permettant de douter des impacts positifs attendus par ce dispositif (éloignement des objectifs), Ecooparc se réserve le droit de ne pas poursuivre l'accompagnement.

Ils nous soutiennent pour mieux vous accompagner :

- L'ADEME (L'agence de la transition écologique)
- Le Fond Social Européen FSE+
- La Région Grand Est



Confidentialité et droits d'accès :

Les données personnelles collectées dans le cadre de la candidature de l'appel à initiative sont uniquement destinées à être partagées avec les partenaires impliqués dans l'incubateur, qui sont tenus à un devoir de confidentialité.

Les candidats autorisent la communication de ces données, sans contrepartie financière ni contrepartie aucune.

Ecooparc est responsable du traitement des données de l'appel à initiative. Les candidats pourront demander l'accès aux données, ainsi que toute modification ou effacement. Ces droits peuvent s'exercer sur simple demande par mail à : contact@cooparc.fr

Contacts : Dominique Rivière – 06 389 22 789 - d.riviere@cooparc.fr
Fanny Grunenwald – 07 88 50 10 88 - f.grunenwald@cooparc.fr

Site : <https://cooparc.com>